



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026

Présents : Julie APRICENA - Maëlle BERTRAND - Catherine DESJARDINS - Constance DHORBAIT - Tiphaine FUSTEC - Audrey GONNET - Audrey JACQUET - Frédéric CORDEAU - Georges DE JESUS - Gaël DEFONTAINE - Gauthier LECOMTE - Richard MARECHAL - Marc PERRONNET - Johann SAFSAF - Francis SOAZANDRY

Les 15 conseillers sont donc présents.

Secrétaire de séance : Constance DHORBAIT

INTRODUCTION AVANT LE CONSEIL MUNICIPAL

M. Marc PERRONNET ouvre la séance en qualité de 1^{er} adjoint, en l'absence de M. le Maire puis agit en qualité de doyen des conseillers présents.

Mot de la secrétaire générale de mairie, Fanny LEFRANC :

- Est présente pour aider le Maire pendant le conseil municipal.
- N'a pas le droit à la parole, parle uniquement quand on lui donne la parole.
- Les personnes qui sont présentes en qualité de spectateur, n'ont pas le droit à la parole.
- Mme LEFRANC distribue les bulletins de l'élection du maire.

OUVERTURE DE LA SEANCE : ELECTION DU MAIRE

Seul Frédéric CORDEAU se présente en qualité de Maire.

L'élection se déroule au scrutin secret.

Pour le dépouillement, les membres du conseil municipal ont désigné 2 assesseurs, le conseiller le plus jeune (Maëlle BERTRAND) et le doyen (Marc PERRONNET).

- Bulletins : 15
- Nuls : 2
- Exprimés : 13

Frédéric CORDEAU est élu maire à la majorité absolue ayant obtenu la totalité des 13 suffrages exprimés.

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Le conseil municipal doit ensuite déterminer le nombre d'adjoints au maire.

Conformément à la loi, le nombre d'adjoints ne peut pas dépasser 30 % de l'effectif total du conseil municipal, soit un maximum de quatre postes.

Monsieur le Maire propose donc de fixer le nombre d'adjoints à quatre.

- **Vote à l'unanimité**

ELECTION DES ADJOINTS

Les adjoints sont élus :

- au scrutin de liste
- à bulletin secret
- à la majorité absolue

Les listes doivent respecter la parité entre les femmes et les hommes.

Le conseil municipal demande 5 minutes de pause pour pouvoir constituer la liste des adjoints.

- Document de dépôt de liste fourni par la secrétaire de mairie, M. le Maire inscrit 4 noms. La liste est baptisée liste 1 :
 - 1^{er} adjoint : Marc PERRONNET
 - 2^{ème} adjoint : Catherine DESJARDINS
 - 3^{ème} adjoint : Johan SAFSAF
 - 4^{ème} adjoint : Tiphaine FUSTEC
- Bulletins : 15
- Nuls : 2
- Exprimés : 13

Les adjoints de la liste 1 ont été élus à la majorité absolue, ayant obtenu la totalité des 13 suffrages exprimés.

LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL

M. le Maire fait la lecture de la charte de l'élu local.

La lecture ne soulève aucune question des membres du conseil municipal.

VALIDATION DU PROCES-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Aucune question n'est posée

- **Vote à l'unanimité**

Julie APRICENA demande si M. le Maire intégrera des informations lors des conseils municipaux dans le Procès-Verbal (PV). M. le Maire indique que cela ne sera pas le cas. Mme LEFRANC précise que le compte-rendu distribué aux habitants, n'est plus obligatoire et que le procès-verbal n'intègre pas les informations d'ordre général.

INDEMNITES DU MAIRE ET DES 4 ADJOINTS

L'indemnité maximale légale du maire est fixée à 44.30% de l'indice brut 1027.

L'indemnité maximale légale de chaque adjoint est fixée et à 11.77% de l'indice brut 1027.

M. le Maire propose de laisser l'indemnité des adjoints à 11,77% de l'indice brut 1027 et de retirer 11,77% à l'indemnité du maire pour couvrir l'indemnité du 4^{ème} adjoint. L'indemnité du maire est donc fixée à 32,53% de l'indice brut 1027.

- **Vote de l'indemnité du maire : unanimité**
- **Vote de l'indemnité des adjoints : unanimité**

DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

M. le Maire propose les délégations suivantes :

1. Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et procéder aux actes de délimitation des propriétés communales.
2. Fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal (ex. 2 500 € par droit unitaire), les tarifs des droits de voirie, stationnement, dépôt temporaire et autres droits non fiscaux au profit de la commune, y compris la modulation éventuelle via procédures dématérialisées.
3. Prendre toute décision relative à la préparation, passation, exécution et règlement des marchés et accords-cadres, ainsi que leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
4. Décider de la conclusion ou révision de contrats de location de biens pour une durée n'excédant pas 12 ans.
5. Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes.
6. Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.
7. Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.
8. Accepter les dons et legs non grevés de conditions ou charges.
9. Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €.
10. Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers et experts.
11. Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux, le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés.
12. Exercer les droits de préemption au nom de la commune ou déléguer cet exercice, dans les conditions fixées par le conseil
13. Intenter ou défendre des actions en justice au nom de la commune, dans les cas définis par le conseil) et transiger avec des tiers dont la limite est fixée à 1 000 €.
14. Régler les conséquences dommageables des accidents impliquant des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil soit 10 000 euros par sinistre

- **Vote pour la délégation du pouvoir du maire : unanimité**

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AUPRÈS DE L'AGENCE CHER INGENIERIE DES TERRITOIRES

Proposition : Titulaire : Frédéric CORDEAU / suppléante : Constance DHORBAIT

- **Vote à l'unanimité**

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SDE18

Proposition : Titulaire : Marc PERRONNET / suppléant : Johann SAFSAF

- **Vote à l'unanimité**

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT SCOLAIRE LES AIX D'ANGILLON-LEVET : SITS

Proposition de deux délégués titulaire : Audrey GONNET et Audrey JACQUET

- **Vote à l'unanimité**

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS CNAS

Proposition : représentant élu : Marc PERRONNET / représentante du personnel : Fanny LEFRANC

- Vote à l'unanimité

DÉSIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNALES

COMMISSION FINANCES ET BUDGET

PROPOSITION DE 3 SIEGES

- ⇒ Catherine DESJARDINS
- ⇒ Constance DHORBAIT
- ⇒ Julie APRICENA

COMMISSION VOIRIE, TRAVAUX ET SÉCURITÉ

PROPOSITION DE 7 SIEGES

- ⇒ Marc PERRONNET
- ⇒ Constance DHORBAIT
- ⇒ Francis SOAZANDRY
- ⇒ Johann SAFSAF
- ⇒ Gauthier LECOMTE
- ⇒ Richard MARECHAL
- ⇒ Georges DE JESUS

COMMISSION COMMUNICATION, INFORMATION POPULATION

PROPOSITION DE 4 SIEGES

- ⇒ Tiphaine FUSTEC
- ⇒ Gaël DEFONTAINE
- ⇒ Johann SAFSAF
- ⇒ Audrey JACQUET

COMMISSION CRÉER DU LIEN ET DE LA VIE LOCALE

PROPOSITION DE 7 SIEGES

- ⇒ Tiphaine FUSTEC
- ⇒ Audrey GONNET
- ⇒ Catherine DESJARDINS
- ⇒ Gaël DEFONTAINE
- ⇒ Johann SAFSAF
- ⇒ Richard MARECHAL
- ⇒ Julie APRICENA

COMMISSION ENVIRONNEMENT, URBANISME ET CADRE DE VIE

PROPOSITION DE 7 SIEGES

- ⇒ Johann SAFSAF
- ⇒ Constance DHORBAIT
- ⇒ Maëlle BERTRAND
- ⇒ Francis SOAZANDRY
- ⇒ Gauthier LECOMTE
- ⇒ Richard MARECHAL
- ⇒ Georges DE JESUS

COMMISSION ECOLE, JEUNESSE ET SPORT

PROPOSITION DE 4 SIEGES

- ⇒ Audrey JACQUET
- ⇒ Tiphaine FUSTEC
- ⇒ Francis SOAZANDRY
- ⇒ Johann SAFSAF

- **Vote à l'unanimité pour l'ensemble des commissions**

DIVERS

Georges DE JESUS félicite M. le Maire pour son élection et demande la possibilité de réinformer les propriétaires de chiens que ces derniers doivent être promenés dans le village attachés en laisse.

- ⇒ M. le Maire précise qu'une information sera faite sur Panneau Pocket, une fois les codes de connexion récupérés.

Marc PERRONNET précise que le budget doit être voté avant le 30/04, il est important de réunir rapidement les commissions pour voter le budget. Constance DHORBAIT précise que le budget pourra être reconduit à l'identique en tenant compte des effets annuels, et qu'une Décision Modificative (DM) pourra être votée en cours d'année pour laisser le temps à toutes les commissions de travailler.

M. le Maire souhaite communiquer sur plusieurs points avant de clôturer la séance :

- ⇒ Fanny LEFRANC sera en congé maternité au plus tard le 26/06. Une ouverture de poste pour un remplacement de 6 mois est réalisée en catégories C et B. Le Maire demande à l'assemblée de communiquer largement sur ce besoin important pour le bon fonctionnement de la commune.
- ⇒ 3 présidents d'associations sont présents autour de la table ce qui est très positif pour la dynamique de la commune. A titre d'information le Carnaval est organisé le 27 mars à partir de 15h30 à l'école, Audrey GONNET trouve qu'il est dommage que les élèves du RPI scolarisés à St JUST ne puissent pas participer dès le début puisqu'ils finissent à 16h40. Julie APRICENA propose à Audrey GONNET de faire partie de l'association pour représenter les enfants de St JUST et participer à l'organisation.
- ⇒ Le projet de La plaine intergénérationnelle ne sera pas la priorité de cette année. Les priorités porteront sur les aménagements suivants :
 - Permettre aux riverains du secteur rue du Tremblay / Martinettes d'accéder directement à leurs domiciles en venant de Bourges en apposant un « sauf riverain » sous le sens interdit et l'interdiction de tourner à droite. Cela évitera d'engager des véhicules sur le carrefour de la Mairie et le virage avant ce carrefour qui restent deux points accidentogènes. Une phase d'expérimentation sera lancée prochainement pour une durée d'1 mois ou 2. Cette expérimentation sera travaillée en commission puis présentée au prochain conseil municipal.

- Sécuriser l'accès piéton depuis/vers la route de Plaimpied.
- Installer une aire des jeux pour enfants (0 à 6 ans) sur la place de la Seigneurie et des bancs en vis-à-vis.

⇒ **RAPPEL** : Les demandes des habitants doivent être réalisées (en priorisant le mail) directement auprès de la secrétaire générale de mairie qui centralise les demandes. Cela permettra de conserver un historique des demandes et faciliter un suivi en mairie.

⇒ Francis SOAZANDRY demande quelles sont les zones d'accidents identifiées sur la commune. Les derniers accidents relevés se sont déroulés dans le virage avant le carrefour de la mairie (les causes n'ont pas été forcément identifiées).

Richard MARECHAL demande si la journée des plantes sera reconduite. M. le Maire précise en avoir échangé cet après-midi avec Constance DHORBAIT, Gael DEFONTAINE et Gauthier LECOMTE. Un groupe de travail va être constitué pour proposer une manifestation avant fin mai sur le thème du Végétal et de l'Artisanat.

Séance levée à 19h25

Frédéric CORDEAU

Maire

The image shows a black ink signature of Frédéric Cordeau written over a circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE SOYÉ EN SERTAIN" around the top edge and "70540" at the bottom, with a central emblem.

Constance DHORBAIT

Secrétaire de séance

The image shows a blue ink signature of Constance Dhorbait.